

**CONTRIBUTION DE LA COTE D'IVOIRE
AU RAPPORT SUR LE PROGRAMME D'ACTION D'ALMATY
ETHIOPIE, ADDIS-ABEBA, 15-18 Juillet 2013**

NB : COTE D'IVOIRE : -République située en Afrique de l'Ouest, limitée par le Mali, le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée , avec 22 millions d'habitans, 8,9% de croissance du PIB, 322 000 KM² de superficie.

I EXPERIENCES (ACQUIS-SUCCES)

I AU PLAN JURIDICO-INSTITUTIONNEL

-Création de structures de lutte contre les tracasseries routières et le racket dans les domaines des transports (Observatoire de la Fluidité des Transports), des transports et du commerce (Comité National de Facilitation des Transports et du Commerce), des douanes (Observatoire de la lutte contre la Fraude Douanière), des forces de l'ordre (Unité de Lutte Contre le Racket).

-Arrêté interministériel limitant le nombre de barrages à 33 localités

II AU PLAN DES ACTIONS DE TERRAIN

-Démantèlement des barrages illégaux (OFT et CNF) et ouverture de procédures de répression judiciaire contre les auteurs d'actes de racket(ULCR)

-Sensibilisation, information et communication sur les textes communautaires (CEDEAO et UEMOA) et nationaux relatifs à la liberté de circulation des personnes, des biens et des services

III AU PLAN DE LA FACILITATION DES TRANSPORTS ET DES ECHANGES

- Modernisation des ports d'Abidjan et de San Pédro avec scanners, terminaux à conteneurs, procédures informatisées, réduction des couts des prestations
- Modernisation des procédures de dédouanement des marchandises (informatisation, création de l'Observatoire de la Célérité des Opérations de Dédouanement, connexions informatiques avec le BF et le Mali)
- Mise en œuvre du Projet de Facilitation du Transport et du Commerce sur le Corridor Abidjan-Lagos(PFTCAL) avec composantes infrastructures(réhabilitation, aires de stationnement, dédoublement du pont Elubo-Noé, guichet unique au port d'Abidjan, gare de fret) et facilitation(temps de séjour des marchandises au port d'Abidjan, temps de traversée des frontières, nombre de barrages aux 100kms, sensibilisation, formation et information des acteurs, démantèlement des barrages et lutte contre toutes les autres entraves à la facilitation , études, etc)
- Mise en œuvre du TRIE et du suivi électronique des véhicules par la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Poste d'Informations Frontalier à la frontière avec le Ghana
- Guichet unique automobile au port d'Abidjan
- Guichet unique de création d'entreprise en 48H
- Postes de Contrôles Juxtaposés aux frontières avec le Ghana et le Burkina Faso
- AGEROUTE : réhabilitation de toutes les infrastructures routières nationales et internationales et construction d'autoroutes (autoroutes Abidjan-Lagos, Abidjan-Bamako, Abidjan-Ouagadougou etc) (cf projet CEDEAO – UEMOA)
- Cadre de Concertation Secteur Public-Secteur Privé

IV AU PLAN DES GRANDS TRAVAUX OU PROJETS EN COURS

- Port sec de Ferkessédougou
- Charge à l'essieu
- Renouvellement du parc automobile
- Chemin de fer sous régional (CEDEAO –UEMOA)
- Autoroute sous régionale (CEDEAO-UEMOA)
- Comité mixte de facilitation du Commerce et du Transport sur le corridor Abidjan-Ouagadougou
- Certification de l'Aéroport FHB d'Abidjan

-Comité National de Facilitation des Echanges

II DIFFICULTES

-Application difficile des textes nationaux et communautaires relatifs à la liberté de circulation des personnes, des biens et des services

-Insuffisance de ressources matérielles et financières allouées aux structures en charge de la facilitation des transports et du commerce

-Insuffisance des pouvoirs de sanction reconnus aux structures en charge de la lutte contre le racket

-Contexte de crise récent (2002-2011)

III PROPOSITIONS

-Renforcer l'application effective et scrupuleuse des textes nationaux et communautaires relatifs à la liberté de circulation des personnes, des biens et des services

-Instituer des mécanismes d'incitation (mesures d'appui internationales et autres telles que l'éligibilité à de divers fonds d'aide) en faveur des Etats respectueux des dispositions relatives à la libre circulation des personnes, des biens et des services

-Vulgariser davantage, avec obligation de respect per les pays, des textes relatifs à la liberté de circulation des personnes, des biens et des services

-Mise en place de fonds affectés à l'amélioration des infrastructures routières, à la lutte contre les entraves à la facilitation des transports et des échanges, à la sensibilisation et la formation des acteurs des systèmes de transports , ainsi qu'à la communication avec les populations

Docteur KOUYATE Mohamed D.

Secrétaire Général de l'Observatoire de la Fluidité des Transports/Ministère des Transports